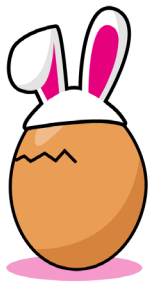




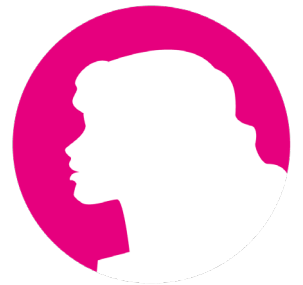
RAPPORT D'ACTIVITÉ
2022 - 2023



**SOCIÉTÉ
PÉDAGOGIQUE
GENEVOISE**



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022 - 2023



**SOCIÉTÉ
PÉDAGOGIQUE
GENEVOISE**

SP





AVERTISSEMENT

Afin de mieux comprendre le langage parfois abscons utilisé dans ce rapport, il est conseillé de se référer à la liste des acronymes mise à disposition à la page 40. Ce rapport utilise l'Adelphe, typographie non-binaire, offrant une lecture facilitée des noms et adjectifs inclusifs tout en gardant un beau gris typographique.*

*Vous trouverez plus d'informations sur ce sujet sur le site:
typotheque.genderfluid.space/

SOMMAIRE

Comité 2021-2022	p. 09
Billet de la présidente	p. 10
1. Défenses professionnelles	p. 14
2. Fonctionnement de la Société pédagogique genevoise	p. 16
2.1. Comité	p. 17
2.2. Formations et évènement	p. 18
2.3. Assemblée des déléguées de la SPG	p. 18
2.4. Commissions internes	p. 18
2.4.1. MDAS arts visuels	p. 18
2.4.2. MDAS éducation physique	p. 18
2.4.3. MDAS éducation musique et rythmique	p. 19
2.4.4. Enseignement et éducation spécialisés	p. 19
2.4.5. Coordinateurices pédagogiques	p. 19
3. Rencontres avec les faitières et les partenaires institutionnels	p. 20
3.1. Commission paritaire du statut (RStCE – B 5 10.04)	p. 21
3.2. Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)	p. 21
3.2.1. Rencontres DGEO — SPG	p. 21
3.2.2. Bureau des associations	p. 21
3.2.3. Commission de la formation de l'enseignement primaire (COFOEP)	p. 21
3.2.4. Groupes de travail EP21	p. 22
3.2.5. Commission des moyens d'enseignement et des fournitures école (COMEFÉ)	p. 22
3.2.6. Mathématiques, sciences de la nature et numérique (CEMSNN)	p. 23
3.2.7. École&Culture	p. 23
3.2.8. Commission langues et cultures d'origine (LCO)	p. 23
3.3. Office médico-pédagogique (OMP)	p. 23
3.3.1. Rencontres DGOMP — syndicats	p. 23
3.4. Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP)	p. 23
3.4.1. Commission consultative de l'école inclusive et mise en œuvre du concept de la pédagogie spécialisée	p. 23
3.4.2. Groupes d'accompagnement de l'école numérique	p. 24
3.4.3. Groupe de travail paritaire sur la tarification des remplacements	p. 24

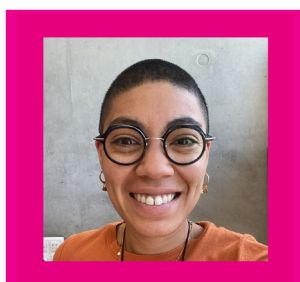
3.5. Syndicat des enseignantes de Suisse romande (SER)	p. 24
3.5.1. Comité du SER (CoSER)	p. 24
3.5.2. AD du SER	p. 24
3.5.3. Enseignement spécialisé (SER)	p. 24
3.5.4. Comité Syndical Francophone de l'éducation et de la Formation (CSFEF)	p. 25
3.6. Cartel intersyndical	p. 25
3.6.1. Bureau	p. 25
3.6.2. Comité, AD et Assemblée du personnel	p. 25
3.7. Fédération des enseignantes genevoises (FEG)	p. 26
3.8. Association genevoise des directeurices de l'enseignement primaire (AGDEP)	p. 26
4. Partenaires externes	p. 27
4.1. Institut universitaire de formation des enseignantes (IUFE)	p. 27
4.1.1. Groupe de coordination et assemblée de l'IUFE	p. 27
4.1.2. Commission technique stages et emploi	p. 27
4.1.3. Commission technique enseignement FEP	p. 27
4.1.4. Groupe maturité spécialisée (MSEP)	p. 27
4.1.5. Enseignement stage et emploi MESP	p. 27
4.2. Fonds d'entraide de l'enseignement primaire (FEPP)	p. 27
4.3. CPEG	p. 27
5. Commissions et déléguées	p. 28
6. Comptes	p. 32
6.1. Compte de résultat	p. 32
6.2. Bilan	p. 33
6.3. Budget 2023-2024	p. 34
6.4. Rapport financier du fonds de lutte, au 31.03.2023	p. 35
6.5. Rapport financier du fonds juridique, au 31.03.2023	p. 36
6.6. Rapport des vérificatrices des comptes	p. 37
7. Liste des acronymes	p. 40



COMITÉ 2022-2023



Francesca Marchesini
présidente



Chloé Thabuis Leboucher
vice-présidente



Sonia Slama
vice-présidente



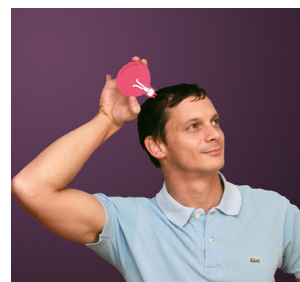
Loïc Vagneux
trésorier



Romain Iantorno



Olivier Hinderberger



Corneel Mertens

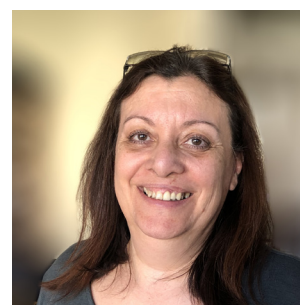


Céline Mazzon



Serena Baldini

Secrétariat



Marie-Carmen Gastesi



Gaëtan Bhend

Société Pédagogique Genevoise

14, boulevard Georges-Favon
Case postale 5434
CH-1211 Genève 11

spg@spg-syndicat.ch
Tél. 022 329 26 60

Coordonnées bancaires

Société pédagogique genevoise
1204 Genève

CCP: 12-17996-3
IBAN: CH96 0900 0000 1201 7996 3

Billet piquant d'un bilan pas brillant

Quel bilan tirer après 10 ans d'exercice de la conseillère d'État en charge du DIP du canton de Genève, Anne Emery-Torracinta? Loin d'être mitigé, il semble au contraire rallier une relative unanimité... contre lui. Politiques et enseignantes se rejoignent, pour des motifs certes divers, sur le constat que l'école genevoise sort particulièrement fragilisée de cette législature socialiste. Du point de vue du personnel enseignant, ces deux mandats se caractérisent par une gestion clivante, autoritaire et rigide marquée par un effet de centralisation et la multiplication de contrôles intrusifs et peu utiles ne visant pas à améliorer le système, mais ayant contribué à déresponsabiliser le personnel de terrain et réduire son autonomie.

Une politique scolaire incohérente

Projets divers et réformes protéiformes se sont succédées sans connaître de véritables aboutissements : de l'école inclusive au numérique en passant par EP21 ou encore FO18, la magistrate n'est parvenue à mener à terme très peu de ses ambitions annoncées. Outre le fait qu'elle ait peiné à rallier ses alliées politiques, elle n'a surtout que rarement su convaincre les enseignantes, à l'instar de CO22 qui s'est caractérisé par leur extrême division. Quant à FO18, ce projet phare de la législature semble ne pas tenir toutes ses promesses. Il est en effet étonnant d'imposer à des élèves, en délicatesse avec la forme scolaire, des dispositifs désespérément traditionnels, alors qu'il y avait au contraire un terrain propice à l'innovation et l'exploration. *In fine*, si le bilan semble statistiquement flatteur, il n'en demeure pas moins que le dispositif FO18 se contente d'opérer une translation du décrochage scolaire au-delà de 18 ans. Maigre bilan pour les élèves en difficultés dans un département en mal d'imagination pédagogique.

L'école inclusive: de la bonne intention au constat d'échec

La refonte de la LIP en 2015 qui a intégré un chapitre sur les élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés a induit de hautes attentes auprès des enseignantes de l'école primaire et du spécialisé, très majoritairement favorable au projet d'une école inclusive.



Au regard de la mise en œuvre erratique, voguant au gré des circonstances, qui a été celle du département, leur déception a été proportionnelle aux perspectives ouvertes par cette finalité de l'école. Finalement, l'organisation de l'enseignement secondaire et la réforme nCO sont restées les seules véritables priorités du département. Il n'est donc guère étonnant que les modifications imposées au primaire et à l'OMP ont presque systématiquement abouti à la péjoration des conditions d'apprentissage des élèves et de travail du personnel. Heureusement la tentative d'ajouter une 29^e période à l'horaire des enseignantes du primaire sans la moindre contrepartie a échoué.

De plus, dans le cadre d'une école qui se voudrait inclusive, il aurait fallu favoriser l'expérimentation, la multiplication des espaces pour inventer, créer et adapter l'enseignement, mais la logique comptable (rationnaliser, compter, minuter, standardiser) et la volonté de contention de l'organisation ont finalement prévalu sur la réflexion pédagogique. De même, une des conditions de réussite de l'école inclusive aurait dû impliquer une collaboration plus étroite entre l'OMP et le primaire, mais force est de constater que c'est l'inverse qui s'est produit. D'ailleurs, le projet des équipes pluridisciplinaires impacté négativement par l'incohérence des décisions successives, ne répondent plus aujourd'hui aux besoins identifiés à l'origine et ont été ainsi, au gré de leurs remaniements, évidées de leur sens.

Vers un démantèlement de l'OMP qui ne dit pas son nom?

De nombreux indices laissent entrevoir, par ailleurs depuis plusieurs années, une volonté de dissocier le fonctionnement actuel de l'OMP qui tire sa spécificité justement de son intrication entre les pôles pédagogiques et thérapeutiques. Aussi, il semble bien qu'à l'orée de son dernier mandat, la magistrate soit sur le point de verrouiller son projet d'externaliser le thérapeutique. De ce point de vue, se profile une instrumentalisation de l'affaire du foyer de Mancy, alors même que ce naufrage institutionnel n'a fait que la démonstration de ce que dénonçaient les syndicats de-

puis des années, à savoir que les remaniements incessants des structures sans motifs fondés et une vision à court terme ont engendré une grande confusion. Cette désorganisation — peut-être mieux organisée qu'il n'y paraît — aura finalement surtout érigé un écran de fumée masquant insuffisances et incompétences tout en diluant les responsabilités. Ce règne de l'incertitude instituée explique pourquoi les syndicats demandent uniment que les missions de l'OMP soient redéfinies et clarifiées. Une tâche d'autant plus nécessaire dans un contexte où les espaces de discussions ont disparu successivement. Les assises de l'enseignement spécialisé demandées chaque année par la SPG sont sans cesse renvoyées *sine die*, tandis que la conférence de l'instruction publique, la commission consultative des élèves en difficulté et la commission de l'enseignement spécialisé ont tout simplement été supprimées. Après dix ans de magistrature durant lesquels l'OMP a été la cible de critiques et d'un discrédit constant, émanant souvent du département auquel il appartient, notamment de la magistrature qui en portait la responsabilité et le dirigeait, n'est plus que l'ombre de lui-même.

Une dégradation continue des conditions de travail

Non seulement l'école primaire et l'OMP sont restés les parents pauvres du DIP, mais les conditions de travail du corps enseignant se sont considérablement dégradées ces dix dernières années. Ces deux mandats sont marqués par une augmentation globale du temps de travail : élévation de l'âge de la retraite de 62 à 65 ans pour le corps enseignant primaire et spécialisé, sans compensation ; non prise en compte de l'encadrement des repas dans le temps présence élève des enseignantes spécialisées ; imposition d'un nouvel horaire pour les éducateurs et éducatrices de l'OMP n'ayant jamais fait l'objet de discussions avec les partenaires sociaux et l'augmentation de l'horaire des MDAS de deux périodes sans le moindre aménagements de leur charge de travail en 2016.

Le déficit de forces en secrétariat de l'école primaire couplé à l'inflation des charges bureaucratiques, notamment liées au suivi de l'élève, entraîne mécaniquement un report du travail administratif sur les enseignantes qui se voient déjà confier de plus en plus de tâches sans rapport avec l'enseignement (soins, manutentions). Il faut toutefois relever, non sans ironie, que si la magistrature n'a pas souhaité apporter une réponse à la complexification horaire et organisationnelle générée par l'introduction du mercredi matin imposé par son prédécesseur, elle a en revanche consacré beaucoup d'énergie à dénaturer sa vision d'une école de proximité, ancrée dans son quartier ou sa commune. Sous la pression du PLR, notamment, le nombre de

directions d'établissements s'est réduit de plus d'un tiers et l'augmentation corollaire des MA entraîne une centralisation qui tend à aligner le fonctionnement du primaire sur le secondaire. Dans cette perspective, un groupe de travail interne de la DGEO mandaté par le secrétariat général dont la SPG a été exclue, a élaboré des scénarii qui tendent à diminuer encore le nombre d'établissements primaires et à les modéliser sur celui du cycle d'orientation.

Ces 10 ans de législature se caractérisent également par un durcissement de la politique RH relevant d'une politique néolibérale incongrue en fonction de l'affiliation politique de la magistrature. Relevons notamment, une conciliation de la vie privée avec la vie professionnelle toujours plus difficile alors que l'État promeut la qualité de vie au travail. L'inflation exponentielle des séances obligatoires (réseaux, suivi des élèves, TTC, conseil des maîtresses, etc.), convoquées parfois même sur les jours de congés des collègues, l'interdiction récente pour les enseignantes de travailler dans l'école de leurs enfants, l'illisibilité du cadre entravant l'accès aux droits et le durcissement de certaines directives, limitant notamment le droit aux congés extraordinaires sans traitement, à la formation continue externe ou à l'exercice d'une activité annexe ne sont que des exemples parmi d'autres. Cette magistrature aura confronté les enseignantes genevoises aux impasses nées du hiatus entre le discours de l'institution et les moyens mis en œuvre, souhaités toujours à « couts constants », pour réaliser ses projets : inclure tous les élèves, répondre à leurs besoins particuliers, affronter les crises sanitaires et migratoires, enseigner le numérique, prévenir le harcèlement, les maltraitances et le décrochage scolaire. Aux problèmes générés par ses propres dysfonctionnements, l'institution n'aura apporté que des réponses administratives, dénuées de la moindre ambition, augmentant généralement la charge de travail sans parvenir à soulager un système en souffrance.



Un régime de l'arbitraire et de népotisme

Si la magistrate socialiste a dû faire face aux tensions budgétaires ouvertement hostiles et peu portées sur la défense d'une école publique de qualité, la Cour des comptes dans un rapport de 2022 sur l'OMP relève cependant au sein du département un « climat de peur » qui ne peut être imputé seul au contexte sociopolitique. Son mode de gouvernance a en effet généré irrémédiablement un environnement défavorable à la remontée d'informations contribuant en grande partie à la fragilisation actuelle du DIP. Entre les différents degrés de direction ayant servi de fusibles lors de crises susceptibles d'affecter l'image du département et le manque de soutien apporté aux enseignantes sur le terrain en cas de violences extrêmes d'élèves ou face aux parents querulents, le personnel a assimilé qu'en cas de problème, il serait livré à lui-même. Ces dernières années, quelques parents ont ainsi pu influencer l'évaluation de leurs enfants en interpellant directement les directions d'établissement ou la DGEO, et ont été légitimés à interférer dans la vie privée des enseignantes. Un parent a obtenu qu'une collègue soit contrainte de supprimer une publication, dont la forme ne lui seyait, sur une page privée d'un réseau social dont il ne faut pas citer le nom, alors qu'un autre est parvenu par ses actions à faire interdire à une collègue d'exercer une activité accessoire. Cette ingérence dans la vie privée des enseignantes aussi effarante qu'inquiétante, relève d'une grave dérive contre laquelle il faut fermement s'ériger. Le lien particulier que semble entretenir la conseillère d'État avec les affaires de mœurs et l'aridité avec laquelle elle les appréhende ont légitimé une contrainte qui porte à croire que le temps où l'État pouvait décider du statut marital des institutrices n'est définitivement pas si lointain. Par ailleurs, tout en ayant fortement réduit l'autonomie des enseignantes, mais aussi des directions d'établissement via un régime de surprescription et d'hyper contrôle toujours plus centralisé, le département a pris l'habitude de renvoyer systématiquement l'enseignante dans toutes les situations délicates, à sa responsabilité individuelle. Ces deux tendances en apparence contradictoires où les directives émises par le SEE vont jusqu'à indiquer les modalités de corrections autorisées pour la correction des devoirs, mais où le département n'est jamais responsable de rien ont fini par établir un climat où plus personne ne sait exactement ce qu'il peut ou doit faire, mais où toutes et tous ont intégré que le droit à l'erreur n'est pas de mise.

Si cette gestion RH particulièrement rigide et sévère, relevant parfois même de l'arbitraire, a généré un fort

sentiment d'insécurité parmi les acteurs et actrices du terrain, à la tête du département on ne compte plus le choix des nominations laissant perplexe quant aux profils retenus. Qu'est-il attendu de ces cadres supérieurs : bénéficier des bonnes accointances, notamment politique, et exécuter les ordres sans faire de vague ? Cette partialité affichée jusque dans les plus hautes sphères n'est pas de nature à inspirer confiance et n'a fait que renforcer l'idée selon laquelle il vaut mieux développer au sein du DIP de bonnes relations que de bonnes compétences.

Une politique libérale attaquant la formation continue et l'accès à l'art

Après la fermeture du site de Pinchat en 2010, le service de la formation de la DGEO a progressivement été démantelé, finalisant ainsi l'atrophie du perfectionnement professionnel déjà mis à mal par la suppression de la formation continue sur le temps scolaire. La mesure de l'impact de cette décision ne semble toujours pas avoir été prise. Alors que tous les fonctionnaires peuvent se former, dans une perspective de perfectionnement professionnel, sur leur temps de travail, les enseignantes du DIP seraient aujourd'hui les seules à assumer de plus en plus de tâches qui ne relèvent pas directement de leur cahier des charges, à voir leur profession évoluer comme en un temps aussi court, mais à devoir se former le plus souvent à leurs frais et sur leur jour de congé pour répondre aux exigences nouvelles et toujours plus nombreuses requises pour la fonction. La participation aux formations catalogue a évidemment beaucoup diminué et l'offre s'en est trouvée réduite proportionnellement, faute de participantes. La perspective dans laquelle a été troquée la formation sur temps scolaire contre quelques postes s'inscrit dans une vision purement libérale où l'impact, tant sur la posture professionnelle que sur les relations humaines, n'a pas été pris en considération. Dans la perspective où l'enseignante serait une exécutante qui se contente d'appliquer les moyens d'enseignement, comme de simples recettes de cuisine, la formation continue relève effectivement d'une importance moindre, sauf, bien sûr pour normer les pratiques (recyclages). L'évolution conjecturable d'une telle vision de l'enseignement est un simulacre de formation prodigué par capsules vidéo proposées dans le cadre d'un e-learning — offrant l'illusion de pouvoir contrôler la participation — sans permettre l'échange entre pairs ou expertes, autour des contenus diffusés. Seules les formations d'établissements peuvent encore



se dérouler sur temps scolaire, mais même ces dernières semblent être soumises à des contraintes toujours plus aliénantes et le SFCEO se réserve le droit de refuser les projets de formation dont la plus-value pédagogique n'aurait pas été démontrée, comme «l'école dehors». Ces diverses décisions ont conséquemment impacté une des fonctions les plus malmenées par ces deux législatures, à savoir les coordinateurs et coordinatrices pédagogiques (CP) dont le collectif a été dissout pour être rattaché hiérarchiquement aux établissements primaires contre leur gré tout en continuant à les mobiliser principalement au service du SEE. L'important *turn-over*, les nombreux arrêts qui se prolongent et la difficulté qu'a la DGEO à les recruter sont autant d'indicateurs de la maltraitance institutionnelle infligée aux CP et du manque de considération accordé au perfectionnement professionnel des enseignantes.

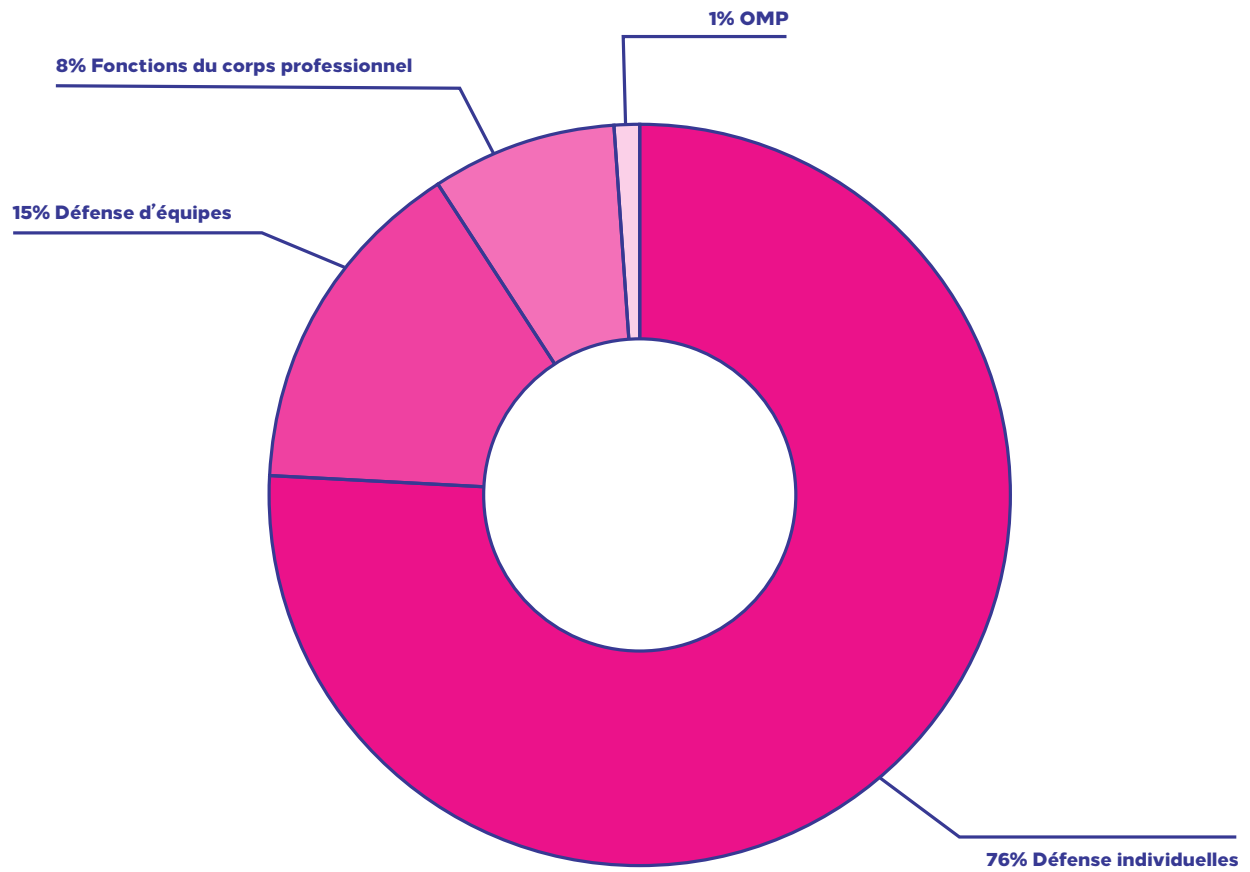
Parallèlement, depuis dix ans les MDAS ont vu leurs ressources diminuer drastiquement, tout particulièrement dans les disciplines artistiques. En perdant d'abord les heures spécifiques qui permettaient d'établir un lien entre les milieux artistiques et culturels et les établissements (projet artistique collectif, décor pour la fête d'école, décloisonnement, visite au musée, formations artistiques pour les titulaires selon les projets, concerts, chorale, etc.). Des projets, parfois d'ampleur, subsistent mais ne sont donc plus rémunérés. Par la suite, les mandats ont remplacé les heures spécifiques tout en restreignant considérablement l'offre. Le nombre de mandats et les périodes allouées ont diminué continuellement. Finalement, l'année dernière, le statut des mandats a été modifié: ils ne sont plus considérés comme des périodes mais comme des périodes administratives, exigeant des MDAS *in fine* de fournir plus de temps de travail pour une période identique au poste.

Les prestations affectées aux MDAS pour école et culture ont considérablement diminuées ces dix dernières années: le catalogue proposait 81 périodes en 2011 pour 34,5 en 2022. Cette diminution révèle également l'épuisement face aux difficultés rencontrées pour s'investir dans ces prestations. En attaquant les fonctions minorisées du DIP, comme les CP, les FCPES ou les MDAS en l'occurrence, le DIP choisit délibérément de sacrifier des prestations considérées moins fonctionnelles. Ici c'est l'accès à la culture qui est ciblé, traduisant un renoncement affiché à réduire les inégalités entre les classes populaires et les classes favorisées dont la distinction s'opère notamment à travers leur rapport à l'art.

Mise à mal du partenariat social et des professionnelles

Il y aurait encore beaucoup à dire, mais pour conclure, je dirais que le mépris et le dédain pour le personnel enseignant du primaire et du spécialisé semble avoir caractérisé tout particulièrement la politique menée par la conseillère d'État. Entre les crises successives, telles que le drame de Mancy, directement liées à son mode de gestion, et celles qui ne pouvaient être prévenue à son niveau, comme la pandémie covid 19 et la guerre en Ukraine, son discours est néanmoins systématiquement marqué par son incapacité ou son refus de valoriser le travail des enseignantes sur le terrain. Ces crises ont également été prétexte à diminuer davantage la consultation des partenaires déjà réduite à une portion congrue. Les commissions qui n'ont tout simplement pas disparues sont aujourd'hui pour la plupart moribondes. Elles ne sont plus consultatives que de nom car toutes les décisions sont prises en amont. Si par ailleurs le secondaire 2 tend à monopoliser le temps de parole en commission paritaire du statut, il revient à la présidente de séance, soit la Secrétaire Générale de couper ces interminables échanges stériles qui enraient le traitement des dossiers. Le fait qu'elle n'en ait rien à faire porte à croire que le département trouvait un avantage à cette forme d'obstruction. Ainsi, quels que soient les enjeux de ces prochaines législatures, il semble que la priorité soit aujourd'hui de restaurer un véritable partenariat social fondé sur le respect réciproque et la transparence, où il n'est pas nécessairement d'être toujours d'accord, mais qui permette en revanche de vraies discussions pour construire une école plus ouverte, juste et inclusive.

1. DÉFENSES PROFESSIONNELLES



La SPG suit tant des situations individuelles que des situations collectives d'une école, d'un établissement, ou même d'une fonction, telle que les maitresses des disciplines artistiques et sportives (MDAS), les coordinateur·ices pédagogiques (CP) ou les remplaçantes.

Cette année, la SPG — essentiellement en la personne de sa présidente — a assuré le suivi de **48 enseignantes**, soit le même nombre que l'année précédente. Dans ce cadre, la SPG a accueilli dans ses locaux ou assisté à près de **108 séances** aux ressources humaines (RH), à la direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) et dans les écoles. Ces indications ne prennent pas en compte les temps de préparation des séances (lecture, contacts et téléphones divers) et les entretiens avant et après les séances. La SPG a donc consacré quelques **220 heures à ces défenses individuelles**, soit **60 de plus** que l'année précédente.

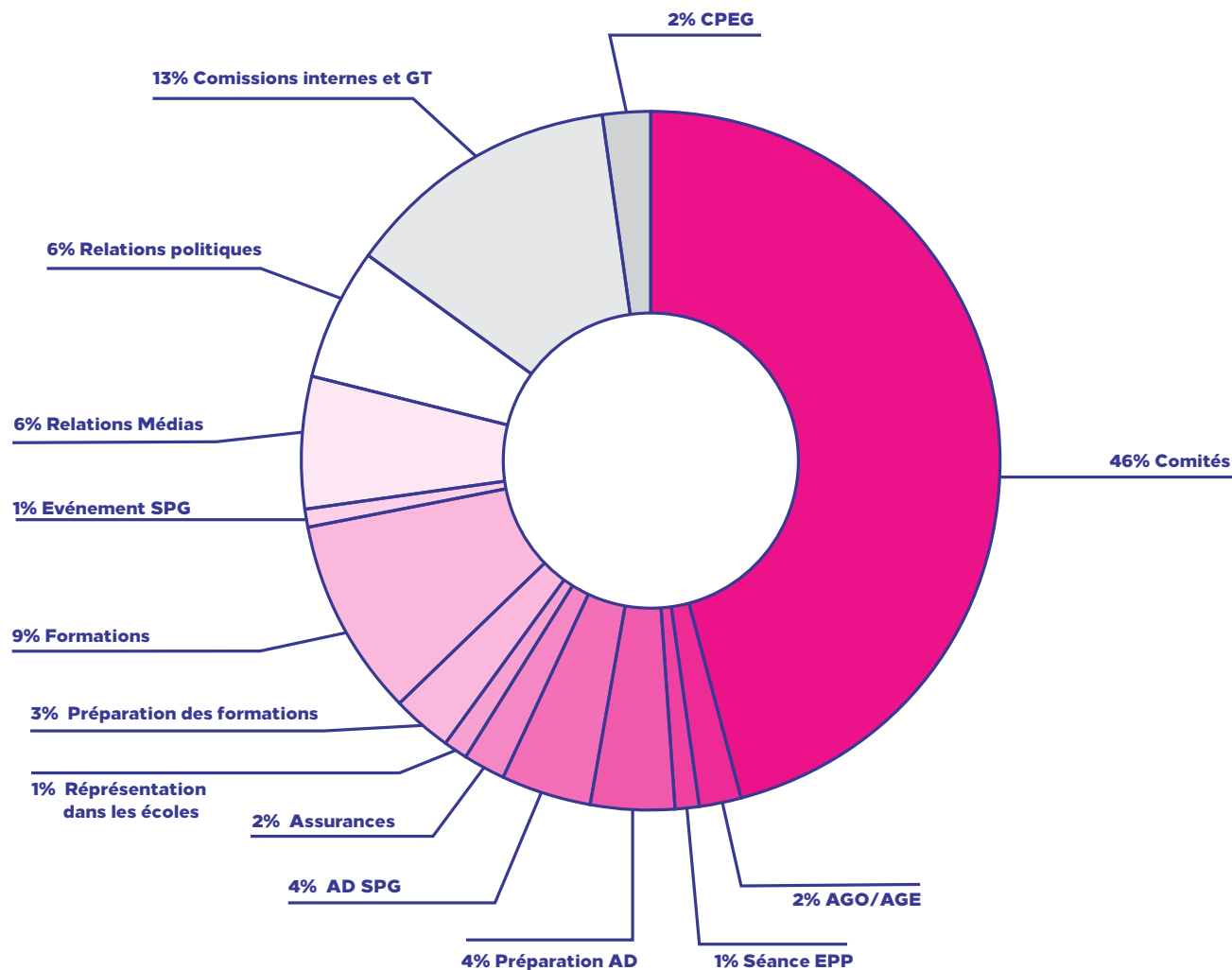
La SPG a également soutenu **7 équipes d'écoles**, soit une de plus que l'année précédente et les a accompagnées lors de **21 séances**. Elle a donc consacré **plus de 40 heures** (soit une dizaine de plus que l'année précédente) à ce type de défense professionnelle.

Enfin, la SPG a également soutenu dans ses démarches cette année, en plus des CP, les MDAS EMR, les remplaçantes longues durées, les SPES, les responsables pédagogiques de l'OMP **à qui elle a consacré près d'une trentaine d'heures**.

Pour chaque séance, il faut compter en moyenne 2 heures de préparation. La SPG a donc consacré cette année près de **600 heures aux défenses professionnelles**, soit près de **150 de plus** que l'année précédente.



2. FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE GENEVOISE





2.1. Comité

Le comité s'est réuni à **19 reprises** pour assurer le suivi des nombreux dossiers qu'il traite: EP21, remplacements, formation continue, OMP, etc. Il a expérimenté plusieurs modalités de calendrier afin de pouvoir s'adapter aux disponibilités des différents membres engagés dans un contexte scolaire de plus en plus complexe. Le grand nombre d'objets à traiter l'a contraint à effectuer des choix dans ses priorités. En octobre, le comité est parti trois jours en séminaire afin de pouvoir discuter sur les objectifs et stratégies à moyen et long terme. Le comité a également participé à plusieurs rencontres avec la conseillère d'État et les commissions du grand conseil afin de traiter certains dossiers politiques, notamment autour du budget 2023.

De plus, la SPG a mené des démarches pour faire participer les enseignantes au **Baromètre de la Santé, I-Best**, une enquête internationale sur la santé et le bien-être du personnel de l'éducation. Le sondage prendra fin au mois de juin et les résultats seront rendus publics à la rentrée de septembre.

Enfin, si le temps consacré aux AG peut sembler moindre dans le graphique sectoriel de la répartition des activités de la SPG, il n'affiche que le temps dévolu à la séance sans tenir compte du temps de préparation important qu'exige l'organisation de ces événements. **Le comité et tout particulièrement le secrétariat y consacrent un temps conséquent.**

(cms/fmi)

2.2. Formations et évènement

Cette année, la SPG a proposé des groupes de travail et des temps de formation abordant diverses thématiques. Trois sessions d'école en extérieur ont pu être proposées les samedis au Bois de la Bâtie à une soixantaine de participantes en tout. La section genevoise, nouvellement créée, de l'association *En Dehors* a pu se faire connaître de nos membres et poursuit son activité de son côté désormais. Des groupes de travail sur la mobilisation ou la grève féministe se sont réunis dans les locaux de la SPG pour soumettre des résolutions à l'AD. La SPG a également proposé une formation sur l'art d'accompagner les élèves autistes dans l'enseignement régulier qui a rencontré un vif succès et a été suivie par une quarantaine de membres. Depuis cette année, grâce à la SPG cette formation figure au catalogue de formations continues du DIP. En janvier 2023, une vingtaine de membres ont suivi une formation adressée aux déléguées, moment qui a permis de clarifier leurs rôles dans les écoles et a mené à la création d'une section dédiée sur le site de la SPG. En mars, ou en Vénus si l'on s'exprime à la féminine universelle, la deuxième partie de l'évènement «Contes à Rebours» avec Typhaine D, l'artiste féministe qui s'était produite en visioconférence en 2021 a produire à la salle de l'Étincelle, à la Maison de quartier de la Jonction. Une soirée avec apéritif et spectacle agendée dans le suivi du calendrier thématique de la grève féministe du 14 juin, a vu quelques 80 personnes (membres ou non du syndicat) partager un moment à la fois militant et cathartique.

(fmi/gbd)

2.3. Assemblée des déléguées de la SPG

Cette année, les assemblées du bureau des déléguées ont pu retrouver leur forme initiale, c'est-à-dire cinq assemblées en présentiel durant l'année scolaire qui se sont toutes déroulées sur temps scolaire. Divers points ont été abordés durant l'année. Si nous avons commencé à nous mobiliser pour le budget 2023, la lutte aura été relativement courte puisque, rapidement, l'indemnité et une indexation du salaire à 2,444 % a été accordée aux fonctionnaires de l'État de Genève, grâce à la forte mobilisation du bureau du Cartel. Une fois de plus, les situations à l'OMP et au SEREP ont été largement discutées durant les assemblées. C'est toutefois les tensions entre les communes, la Ville de Genève et les écoles qui a été au cœur des discussions cette année. En effet, les enseignantes sont insatis-

faites de la nouvelle directive qui les empêche d'accéder aux locaux en ville de Genève avant la semaine qui précède la rentrée. Une résolution a donc été adoptée le 30 janvier et envoyée aux communes et à la Ville de Genève afin qu'un compromis puisse être trouvé. Une résolution sur les épreuves cantonales a également été soumise au DIP afin que celles-ci soient modifiées et aient davantage de sens. Enfin, l'entrée en vigueur d'EP21 avec la semestrialisation et la note unique de français semble avoir été bien accueillie même si des ajustements sont encore à faire, comme cela a pu être discuté en assemblée.

(tez/cgn/crs)

2.4. Commissions internes

2.4.1. MDAS arts visuels

La commission interne MDAS/AV ne s'est pas réunie cette année. Elle a attendu que le grand conseil se prononce en faveur de la loi sur le numérique et elle espère que l'acceptation du projet de loi permettra d'équiper comme convenu tous les ateliers AV d'un ordinateur et de tablettes. La demande de réévaluation pour le passage en classe 18 des MDAS AV a été adressée à la demande de la SPG par la direction RH de la DGEO à l'OPE. Deux déléguées se tiennent à disposition de l'OPE dans le cadre cette réévaluation pour illustrer la réalité et l'évolution de cette fonction.

(cmn)

2.4.2. MDAS éducation physique

La commission MDAS EP a suivi à distance une recherche appliquée sur une nouvelle méthode d'évaluation pour les travaux significatifs. Un article est déjà sorti dans une revue académique en ligne, dédiée à l'évaluation (LEeE). Supervisée par la DGEO, la collaboration entre les MDAS EP, Esteban Iglesias et Yann Fischer, et l'IUFE montre l'importance de garder des liens entre l'école primaire et le monde académique. La commission MDAS EP a également réfléchi à un moyen simple d'amener une plus-value pédagogique dans le contenu des leçons d'éducation physique: un partage de connaissances entre collègues semble le meilleur moyen d'apporter de nouvelles idées de jeux et d'exercices. Pour lancer cette collaboration durant l'année 2022-2023, le choix s'est porté sur le domaine d'activité de la natation pour laquelle aucune formation continue n'a été donnée depuis de nombreuses années.

(vdg/mby)



2.4.3. MDAS éducation musique et rythmique

La communication inter-MDAS-EMR est au cœur des projets car notre corporation est très dispatchée dans les écoles. Dans le cadre de la demande de réévaluation de fonction, un groupe de travail a fait un sondage pour mieux visualiser l'investissement des MDAS-EMR sur le terrain. Les déléguées collaborent aussi avec le secteur EMR du SEE afin que les Com'Arts offrent davantage d'espace aux échanges collégiaux. Les premières moutures depuis mai 2022 ont permis d'avoir des TTC concrètement enrichissants. Au niveau des urgences, l'attente de l'équipement des MDAS en matériel informatique devient intenable, notamment en raison de la disparition des supports CD et de la place de plus en plus grande accordée au numérique dans les procédures administratives. La commission s'inquiète de la lenteur du processus.

(ebn/mes/mmi/cprg)

2.4.4. Enseignement et éducation spécialisés

Comme les années précédentes, la commission interne a fixé cinq rencontres en prenant en compte les réunions prévues avec la DGOMP. Elle a été fréquentée par un nombre restreint de professionnelles, même si elle est ouverte à tous les membres SPG travaillant à l'OMP. Elle est pourtant le trait d'union entre le terrain et la DGOMP. La commission interne a permis aux collègues de l'enseignement spécialisé de partager leurs préoccupations. Elle a aussi continué à préparer les ordres du jour des séances avec la direction de l'OMP et à suivre différents dossiers, comme le soutien pédagogique de l'enseignement spécialisé

(SPES), les horaires de travail des éducateurs, la mobilité OMP-EO, la multiplicité des groupes de travail. Des représentantes de la commission rencontrent régulièrement la direction avec les autres syndicats.

(obd/afz)

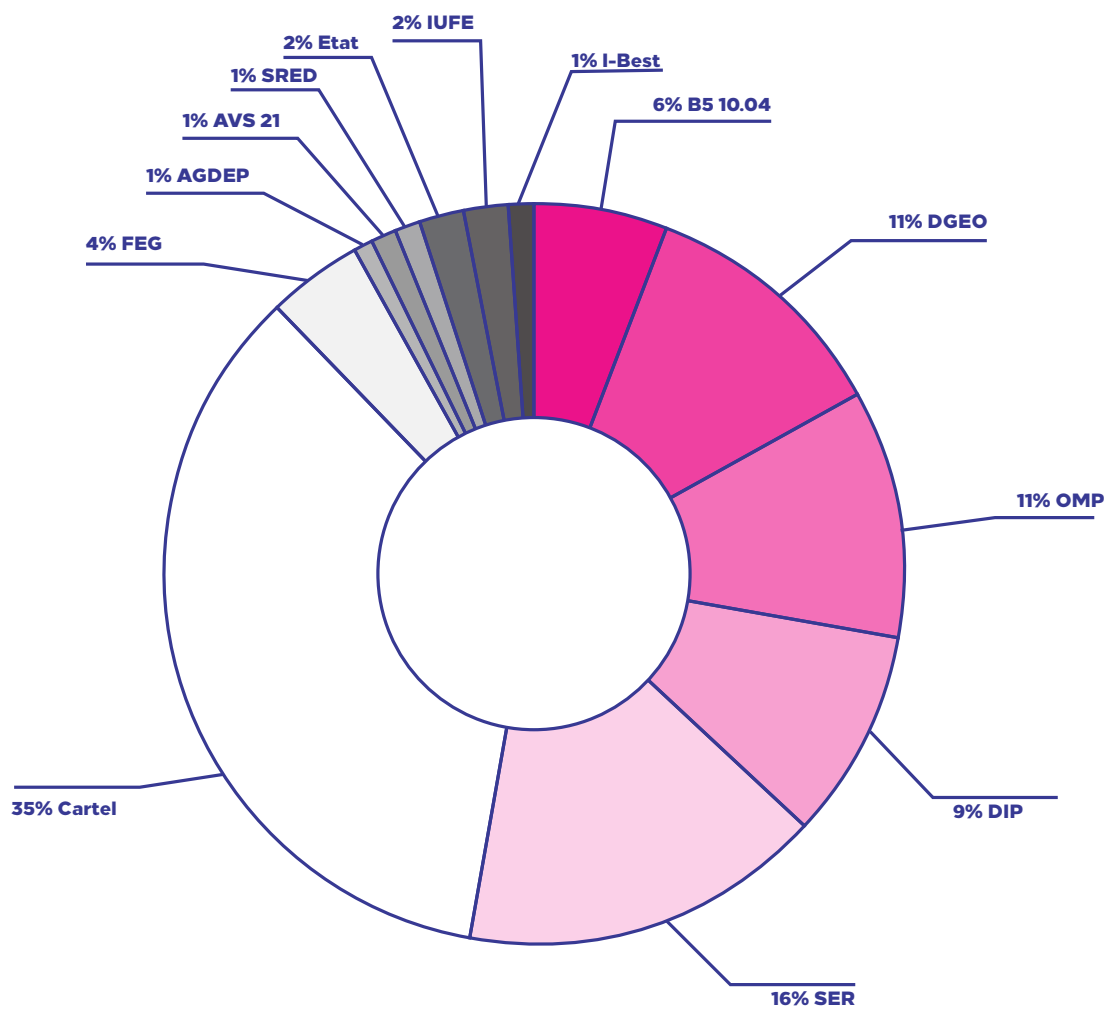
2.4.5. Coordinateur·ices pédagogiques

Cette année encore, les CP-E ont démarré l'année scolaire avec des postes non pourvus suite au départ de plusieurs collègues. Plusieurs établissements ne se sont pas vus attribuer de CP-E avant les vacances de février. Le service RH a directement proposé à certaines CP d'augmenter leur temps de travail pour pourvoir ces postes, sans succès. Le groupe des CP-E syndiquées s'est réuni une fois par mois à midi pour revenir sur la pénibilité de leur travail, engendrée principalement par un manque d'anticipation de la DGEO tant au niveau RH, gestion des absences des CP, qu'au niveau du SEE, organisation des mercredis après-midi, que du SFCEO dans la gestion opérationnelle (contraintes diverses, délais et boucles de validation) des temps de formation à mener en établissement. Les CP-E se sont organisées avec un bureau à l'interne pour gérer leurs matinées de travail le mercredi et pour accueillir les nouvelles collègues dans les meilleures conditions possibles.

La SPG a fait remonter, dans le cadre de la plateforme mise en place pour gérer le travail des CP-E, de nombreux dysfonctionnements tels que le manque d'anticipation de la rentrée des CP mi-août, dont l'absence de locaux de travail, de matériel informatique et de connexion internet, le calendrier des mercredis (horaires et lieux), l'absence de documents officiels identifiés pour évaluer les CP, la diversité des pratiques de la part des directions quant aux EEDP (certaines sont soumis à un EEDP dès trois mois, d'autres n'en ont jamais eu), la gestion problématique des absences (mails du service RH envoyé directement à l'ensemble des CP) et enfin l'impossibilité de télétravailler par moments en fonction de l'éloignement des établissements. Début mars, lors de la rencontre avec la plateforme de gestion des CP, Monsieur Dizerens, nouveau directeur RH de la DGEO, s'est présenté aux CP et a considéré les problématiques de travail de notre collectif. De nombreuses pistes de travail ont pu être évoquées ainsi que plusieurs solutions satisfaisantes proposées. Le collectif des CP se réjouit de cette nouvelle perspective de travail, en collaboration avec le service RH.

(ohr/ymz)

3. RENCONTRES AVEC LES FAÏTIÈRES ET LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



3.1. Commission paritaire du statut (RStCE—B 5 10.04)

La commission paritaire du statut s'est réunie six fois cette année. Les conclusions du groupe de travail paritaire sur la tarification des remplacements ont été présentées à la commission et ont mis en évidence que le dispositif actuel est à bout de souffle tant au niveau de la structure que de la gestion RH. Ne pas considérer le travail à effectuer en dehors des heures face aux élèves avant trois mois et un jour n'est plus crédible aujourd'hui. Le groupe de travail qui s'est penché sur la question de la tarification des remplacements l'année dernière proposait de réduire ce délai à un mois et d'identifier les remplaçantes qui travaillent, certaines, depuis plus de quinze ans, à la satisfaction du département. Des changements d'importance doivent être institués pour la prochaine rentrée. La réduction de la durée des vacances d'été ne permet plus l'engagement des nouveaux enseignantes au 1er septembre. Dès la rentrée prochaine, il se fera au 1er août. La SPG a lutté pour que les enseignantes en place actuellement conservent pleinement leur droit à la retraite avec le salaire de septembre versé intégralement en fin de carrière. Le Secrétariat Général a finalement accédé à cette requête.

La SPG a ouvert également le dossier des enseignantes à temps partiel qui se voient souvent obligées de participer à des TTC et/ou à la formation d'établissement sur leur temps de congé. Cette problématique doit être reprise afin de clarifier, l'année prochaine, à la fois le temps de travail des enseignantes et la directive de la formation continue. Des groupes de travail seront mandatés pour traiter rapidement ces objets. Les EEDP du personnel enseignant sont passés de trois à cinq ans. Les documents ont été mis à jour et une phase test a débuté en janvier. La SPG est satisfaite de cette évolution mais regrette qu'une version numérique en ligne ne puisse pas encore être proposée dans l'espace RH des collaborateurs et collaboratrices. Deux directives ont été mises à jour à la satisfaction de la SPG. Il s'agit de la directive sur les grèves et le service minimum ainsi que celle sur la mobilité du personnel enseignant. Désormais, en cas de fermeture de classe, ce n'est plus systématiquement le ou la dernière personne nommée qui devra quitter l'école. Compte tenu du nombre de membres représentés par la SPG dans cette commission et afin de mieux faire entendre la voix du primaire et de l'OMP, la SPG souhaite bénéficier d'un troisième siège à la B5 10.04 et a entrepris des démarches en ce sens auprès du Cartel Enfin, l'accord sur l'emploi a été signé par l'ensemble des associations professionnelles.

(fmi/ohr)

3.2. Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)

3.2.1. Rencontres DGEO—SPG

Depuis la dernière AG, le comité a rencontré à trois reprises la DGEO. Après une rencontre du mois de juin qui a vu se dégrader significativement le dialogue entre la DGEO et la SPG, le comité a veillé à rétablir un canal de communication dès le mois de septembre afin de pouvoir relayer le plus efficacement possible les difficultés rencontrées sur le terrain. Le comité a ainsi insisté à pouvoir être intégré dans la réflexion en cours sur la réorganisation des directions d'établissement. Si la SPG n'a jamais été associée à la dizaine de séances qui devait se dérouler dans le secret absolu, elle a été auditionnée sur la question par des experts mandatés par la DGEO. D'autres objets, tels que l'accès aux bâtiments scolaires, le respect du temps partiel ou le fonctionnement du SEREP ont pu être abordés sans toujours avoir de réponses satisfaisantes.

(cms)

3.2.2. Bureau des associations

Le Bureau des associations, présidé par le Directeur Général de l'enseignement obligatoire, Éric Stachelscheid, ne s'est pas encore réuni cette année. Les 2 séances agendées ont été annulées.

(ohr)

3.2.3. Commission de la formation de l'enseignement primaire (COFOEP)

Cette commission, présidée par Monsieur Yann-Eric Dizerens, nouveau directeur RH de l'enseignement obligatoire, statue sur les questions relatives à la formation continue, en lien avec les instances de coordination responsables de la formation initiale. Cette année, nous avons principalement parlé du contenu du catalogue de formation (en faisant des points de situation réguliers sur les inscriptions et les cours effectivement organisés, puis en transmettant le retour du sondage effectué auprès des membres) et du nouveau dispositif de validation des formations continues d'établissement. Nous avons également abordé la suite des formations obligatoires liées à l'introduction des MER et le dispositif d'accompagnement à l'entrée dans le métier pour les EPP. De nouveaux thèmes de formation, notamment ceux plébiscités par le terrain, sont maintenant abordés dans le cadre de recherches-action, auxquelles des titulaires sont invitées à participer avec leurs classes. Aucune autre intervention de formateurs et formatrices n'est dès lors validée auprès

des équipes. La SPG a réitéré ses alertes auprès du SFCEO par rapport à l'importante charge de travail que représentent les multiples sollicitations auxquelles ses membres sont confrontés (conférences, formations obligatoires, projets d'établissement et autres préoccupations liées à des difficultés propres à chaque contexte d'enseignement). Elle rappelle aussi régulièrement l'impact très négatif qu'a eu le basculement hors temps scolaire de la formation individuelle. Cet aspect est d'ailleurs clairement ressorti lors du sondage mené par la SPG auprès de ses membres. Lors des séances, les débats sont vifs mais constructifs. L'ampleur des dossiers en cours et la délégation quasi-exclusive de la formation de terrain aux CP n'ouvre cependant pas de perspective très concrète en matière de changement pour ces prochaines années. Il est à noter également que le secteur de la formation continue a réagi assez négativement, au nom de l'équité de traitement entre tous les enseignants, aux initiatives prises par la SPG pour offrir à ses membres des formations sur l'autisme et l'école en forêt.

(ndbr/sfl)

3.2.4. Groupes de travail EP21

Le groupe faïtier EP21 s'est rencontré tous les deux mois depuis le début de l'année. A chaque rencontre, un retour des groupes opérationnels a été proposé. Pour rappel, il y a, à ce jour, sept groupes opérationnels autour des attentes institutionnelles, de la relation famille/école, de l'entrée en scolarité, des activités en salle de jeux, de la progression des élèves au CE, de la production de support pour l'enseignement du français oral pour les élèves allophones et pour la transition EP/CO. La SPG ne peut pas suivre actuellement le travail de chaque groupe par manque de représentantes mais participe activement au groupe faïtier. Pour cette rentrée, il était attendu de la part des équipes enseignantes, «de monter dans le train» selon l'image évoquée régulièrement par la directrice du SEE, Madame Isabelle Vuillemin, avec l'accompagnement des CP-E et sous la conduite des directions d'établissement.

A l'automne, le SFCEO proposera une table ronde sur les enjeux d'EP21 liés à la relation famille/école. En vue de la prochaine rentrée, de nombreux ajustements sont proposés pour construire, du moment des inscriptions dans les écoles jusqu'aux réunions de parents du mois de septembre, une relation de confiance garante d'une entrée à l'école dans les meilleures conditions possibles. La SPG a rappelé qu'il y a tout à gagner à co-construire avec les équipes enseignantes et la direction d'établissement des dispositifs nova-

teurs afin de faire évoluer ce dossier. Le SRED a mené une enquête au mois de juin destinée à l'ensemble des partenaires du DIP et suit régulièrement l'ensemble des travaux. Il s'interroge sur le périmètre du projet qui ne cesse de s'agrandir au fil des semaines. Les premiers retours des acteurs et actrices du système semble montrer que ce projet a plus une visée pédagogique que structurelle. Des entretiens individuels seront menés au mois de juin, un questionnaire sera soumis aux enseignantes et aux parents et une analyse des épreuves cantonales sera effectuée pour mesurer un éventuel impact sur les résultats des élèves. Une info-lettre est désormais proposée régulièrement aux enseignantes pour faire état de l'avancée du projet. La SPG a rappelé maintes fois qu'il s'agit bien d'un projet d'innovation sur 2 ans et qu'il ne faut pas figer trop vite les pistes de travail en cours dans de nombreux établissements.

(ohr)

3.2.5. Commission des moyens d'enseignement et des fournitures école (COMEFE)

Le crédit ECDIP des nouveaux collègues EPP an1 et des MDAS a été augmenté. Contrairement à une idée reçue, les commandes FOURSCOL ne sont pas obligatoires. Il est possible, voire encouragé, de mutualiser les commandes ou alors de continuer comme d'habitude. Des tests sur les stylos (50 articles) pour la CCA ont été effectués dans des classes pour le matériel élève, entre collègues (dont du CO) pour le reste. Suite à une réflexion engagée sur le remplacement de tous les plastiques des fournitures scolaires par des matériaux plus durables, un conséquent travail a été mené conjointement entre la CCA et l'ECDIP. Il est prévu que pour certains articles, une fois les stocks utilisés, ils seront remplacés par les nouveaux produits. C'est une tâche qui ne semble pas si simple que ça. On nous a informé que beaucoup de chaînes de production sont considérablement perturbées. La CCA annonce une nouvelle augmentation du prix du papier-copie de 27 à 30 % dès le 1^{er} octobre 2022. Beaucoup d'usines de papier ferment ce qui induit une forte augmentation des prix et des délais. La CCA souligne que l'utilisation du papier va devoir être repensée à tous les niveaux. La DGEO a reçu les budgets nécessaires pour remplacer un mopieur N/B par un couleur dans chaque école primaire. Ce remplacement était prévu à l'échéance des contrats en 2023. Cependant, entre-temps, les contrats ont été rallongés d'un an (échéance 2024) et la pénurie des micro-processeurs a engendré une indisponibilité des machines, les fournisseurs ne sont actuellement plus en mesure de communiquer des délais de livraison. Le déploiement des MPC dans

les écoles ne pourra donc avoir lieu avant le 2^e semestre 2024. La CCA indique par ailleurs qu'un projet est en cours sur la révision des moyens d'impression dans les administrations (les écoles ne sont pas concernées à ce stade): à terme, il est prévu 1 moyen d'impression pour 20 personnes. Les appareils retirés constitueront un stock qui pourrait être mis à disposition des écoles. Le crayon gris de chez Faber-Castell est testé dans des classes en vue du remplacement de celui de Caran d'Ache qui ne sera ou n'est plus fabriqué. Monsieur Julien Monnay présidera la COMEFE suite au départ à la retraite de Madame Véronique Bigio Gisiger.

(foi/mss/vnl/ape)

3.2.6. Mathématiques, sciences de la nature et numérique (CEMSNN)

La commission mathématique, science de la nature et numérique ne s'est pas réunie cette année.

(abpr)

3.2.7. École&Culture

Pour la saison 2022-2023, École&Culture c'est: 1 programmation annuelle et des projets ponctuels; 1 commission paritaire, 2 séances annuelles dont 1 consacrée aux nouveaux projets et des visionnements réguliers de la part des membres de la commission sur temps scolaire et/ou hors temps scolaire; 80 contrats avec des partenaires différents; 164 projets tous domaines confondus dont 18 activités en école; 1 catalogue des activités; des informations en lien avec [l'actualité artistique sur le site E&C](#); 84 000 places offertes aux élèves (soit 2,2 places par élève).

La collaboration est fructueuse et transparente au sein de la commission. Cette dernière se réjouit de l'inscription massive des enseignantes tous degrés confondus et de leurs retours sur les activités mais elle regrette la récurrence des annulations *last minute* (et sans forcément d'excuse). Cela prêterait l'accès aux activités à d'autres classes et les partenaires culturelles. La commission espère également qu'École&Culture primaire puisse être doté d'une nouvelle application en ligne plus conviviale et performante.

(ctan)

3.2.8. Commission langues et cultures d'origine (LCO)

Cette commission s'est réunie une seule fois cette année. Lors de cette rencontre, le point essentiel a été la présentation d'un nouveau logiciel de gestion pour les organismes LCO.

(ctl)

3.3. Office médico-pédagogique (OMP)

3.3.1. Rencontres DGOMP — syndicats

Il s'agit d'une année transitoire dont les rencontres sont menées par un directeur général ad intérim. Dès la rentrée 2022, la fréquence des séances se voit augmentée ce qui permet un suivi des dossiers. Les points mis à l'ordre du jour par la SPG sont abordés mais non traités, des réponses superficielles sont apportées. La direction semble à l'écoute mais concrètement les dossiers n'avancent pas. L'arrivée d'un nouveau directeur général donne lieu à des questionnements de la part des collaborateurs quant aux futures orientations de l'office médico-pédagogique.

(ffx)

3.4. Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP)

3.4.1. Commission consultative de l'école inclusive et mise en œuvre du concept de la pédagogie spécialisée

Il semble que l'inclusion soit toujours au cœur des préoccupations sur un plan théorique mais les restructurations incessantes de fonctionnement au sein de l'école et le manque de moyens rendent les pratiques inclusives difficiles voire impossibles. Une présentation de la situation dans le domaine de la petite enfance par Madame Monnet fait les mêmes constats qu'à l'école primaire, le changement de paradigme d'intégration à inclusion exige des moyens importants afin d'accompagner les familles. Des chiffres alarmants ont été présentés à la commission concernant les logopédistes. Les familles sont sur des listes d'attente interminables par manque de praticiennes. Malgré l'ouverture de la formation à l'université, les chiffres montrent un manque d'attractivité de la profession aujourd'hui. Enfin, le nouveau remaniement des SPES dans les écoles, avec une mutualisation des forces par établissement, présenté à la dernière commission est inquiétant. Le projet, attractif et réjouissant sur le papier, semble nous mener à une diminution des forces sur le terrain alors que les enseignantes sont à la limite du tenable avec le soutien actuellement mis en place. La commission fait le tour de bien des aspects de l'école inclusive mais peine à jouer son rôle en n'arrivant pas vraiment à faire de temps à autre une évaluation globale de la politique menée ces dernières années et à émettre une analyse, voire des recommandations. Il sera intéressant d'observer son évolution avec la législature 2023-2028.

(ctl/ob)

3.4.2. Groupes d'accompagnement de l'école numérique

Diverses oppositions politiques au sein du Grand Conseil, l'absence d'un budget en lien avec l'enseignement au numérique jusqu'en avril 23 ainsi que la non-introduction du PER numérique à Genève, n'ont pas permis à ce groupe de poursuivre les travaux attendus cette année

(ohr/ssa)

3.4.3. Groupe de travail paritaire sur la tarification des remplacements

Le groupe de travail a rendu ses conclusions et les a présentées à la commission paritaire du statut (RStCE – B 5 10.04). Elles ont mis en évidence que le dispositif actuel est à bout de souffle tant au niveau de la structure que de la gestion RH. Se référer au point 3.1 pour plus de détails.

(fmi)

3.5. Syndicat des enseignantes de Suisse romande (SER)

3.5.1. Comité du SER (CoSER)

Le CoSER s'est réuni à dix reprises en 2022. Les réunions du printemps ont connu des formules particulières en raison des changements à la tête du SER et de certaines AC, comme le SEFFB et l'AVECO. Malgré les absences liées à la charge des différentes membres du CoSER ou les reliquats de la pandémie, le CoSER a bien fonctionné. Tout au long de ses nombreuses réunions, le Comité s'occupe de la vie interne du syndicat et de la préparation des manifestations (AD, Congrès, ARE, SRL) qui font régulièrement l'objet de points à l'ordre du jour. En plus de ces moments traditionnels, d'autres dossiers font l'objet de discussions et de décisions lors des séances qui ont normalement lieu à Lausanne. La première rencontre de l'année s'est déroulée en visioconférence. Le CoSER a bien sûr conduit des discussions sur la gestion de la crise. Il a aussi mené un échange sur les ARE. Leur maintien a été souhaité par le Comité, un tel espace de réflexion au niveau romand étant nécessaire. L'organisation des manifestations comme les ARE ou le Congrès occupe également un temps conséquent pour les membres qui participent aux différents groupes de pilotage. La préparation du Congrès, la mise en place et l'organisation des ateliers nécessitent plusieurs moments d'échange lors des séances. De larges périodes sont aussi consacrées aux différents rapports des membres sur leur partici-

pation dans diverses commissions, groupes de travail et autres réunions. Ces retours permettent d'avoir une vue d'ensemble, un suivi des dossiers par les membres du CoSER en cas de questions dans leur canton respectif. Les tours de table des cantons permettent de prendre conscience des problématiques spécifiques de chaque canton mais aussi d'apporter par des échanges une vision externe.

(fmi)

3.5.2. AD du SER

L'AD du SER joue un rôle administratif à travers l'adoption des comptes et du budget mais c'est aussi un espace de discussion et de proposition qui permet de faire remonter les demandes et avis des enseignantes de tous les cantons romands (ou presque). Lors de l'AD du 14 mai 2022, trois positions des déléguées ont été adoptées: *Résolution Gymnase « 11+4 »*, *Appel en faveur des élèves en difficultés* et *Appel en faveur de l'Initiative "Bénéfices de la BNS pour l'AVS"*. La résolution s'adresse aux autorités des cantons romands et demande à conserver une scolarité obligatoire de 11 ans pour toutes et tous. Elle propose d'adopter ainsi la solution « 11+4 » donc d'avoir 15 ans de formation dans le cadre de la réforme de la maturité gymnasiale. Le premier appel demande des ressources en faveur des élèves en difficultés et le second appel demande que les bénéfices de la BNS (26 milliards de bénéfices en 2021) finance les rentes AVS et que l'âge de la retraite des femmes reste à 64 ans. Avec hélas, le résultat que nous connaissons des urnes nationales.

(fmi)

3.5.3. Enseignement spécialisé (SER)

La commission s'est réunie en mars 2022. La SPG n'a pu y être représentée, faute de déléguée.



3.5.4. Comité Syndical Francophone de l'éducation et de la Formation (CSFEF)

Lors de cette 18^e rencontre du comité syndical francophone de l'éducation et de la formation (CSFEF), une cinquantaine de déléguées, provenant de 27 pays différents se sont réunies à Hammamet en Tunisie du 13 au 15 octobre 2022. Le CSFEF se veut le contre-poids syndical à la francophonie institutionnelle et gouvernementale des pays de l'Organisation internationale de la francophonie. Il a été fondé à Québec en 1987 peu avant le deuxième Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie. Cette rencontre à Hammamet a permis de rendre compte des activités de ces trois dernières années, d'assurer la continuité des actions de fond et faire le point sur les dossiers réguliers tels que la santé au travail, le suivi du programme d'évaluation du PASEC, la privatisation et marchandisation de l'éducation. Des sujets qui revêtent également une importance particulière pour les institutions francophones comme l'éducation des filles et le numérique ont également été abordés.

Lors de la rencontre précédente à Paris, le Bureau du CSFEF, frappé par la faible représentation féminine a engagé une politique visant à renforcer et soutenir la participation des femmes en son sein. Mesure phare de ce programme: la rencontre destinée aux femmes organisée avant l'ouverture des discussions officielles. Ce 12 octobre, les femmes du CSFEF se sont recon nues, vues, entendues et ont initié un réseau solidaire afin de faire vivre et porter la voix des femmes syndicalistes francophones, à l'instar de leurs camarades lusophones et anglophones. Ainsi, grâce à l'engagement de Brigitte Bergeron, Alexandra Bojanic, Jokebed Mougabaye Djikoloum et Joseline Stolz pour la première fois en 35 ans, lors de cette 18^e rencontre, la parité hommes-femmes était quasiment atteinte.

Le CSFEF a aussi renouvelé en octobre son Bureau exécutif pour les deux années à venir et pour la première fois de son histoire, il est composé majoritairement de femmes (9 sur 15). J'ai l'honneur d'y remplacer Josy Stolz — qui prend une retraite bien méritée — en tant que déléguée du SER et représentante de l'Europe de l'Ouest.

(fmi)

3.6. Cartel intersyndical

3.6.1. Bureau

L'activité du bureau, au vu du désinvestissement des autres instances du Cartel, dépasse souvent le cadre de ses attributions. Cette situation, où le bureau se voit sollicité sur tout et doit anticiper à peu près tout, reste anormale, a fortiori quand les forces manquent et que sa composition est déséquilibrée. Après l'AD du 21 juin 2022, il y avait 2 membres SPG sur 3, et 3 membres du corps enseignant du 4 si on inclut le trésorier. Cela a perduré jusqu'au 31 décembre 2022 et n'a pas vraiment évolué ensuite. Avec le projet de budget 2023 (PB23), le bureau avait largement anticipé les revendications et communiqué avant sa présentation en septembre. Il s'est employé pour que des discussions aient lieu avec l'employeur, le Conseil d'Etat (CE), mais s'est heurté à des résistances tant de ses propres organisations que du CE. L'accord trouvé après d'âpres négociations et qui garantissait l'indexation des salaires et le versement de l'annuité a été court-circuité par la commission des finances qui s'est assise dessus, une heure avant la signature prévue, le 23 novembre. Cette période d'août à décembre 2022 aura été marquée par un constant effort pour mobiliser le personnel. Manifestations, grèves, AD, Assemblées du personnel ont été organisées à une fréquence jamais connue auparavant, même si des organisations se sont ingéniées à le nier. La mobilisation n'a certes pas été à la hauteur des attaques contre la fonction publique et il faut espérer qu'à l'avenir le personnel saura mieux défendre ses conditions de travail et les prestations à la population en saisissant l'opportunité d'une alliance syndicale forte qu'offre le Cartel.

(abd)

3.6.2. Comité, AD et Assemblée du personnel

Les principaux événements qui ont ponctué cette année au sein de l'assemblée des déléguées du Cartel intersyndical sont indéniablement: le refus de certaines associations syndicales d'adopter une charte contre les violences sexistes, les négociations et les mobilisations autour du budget 2023 ainsi que le passage de témoin de la présidence du Cartel. Le mardi 20 septembre, a été marqué (ou assombri) par le refus de

l'adoption d'une charte contre les violences sexistes au sein des associations membres du Cartel. Après plus d'une année de préparation et de discussions, la coalition soudaine des associations représentatives principalement des policiers et des enseignants du secondaire ont fait capoter l'adoption de ce dispositif qui avait comme seul objectif de lutter contre toute forme de comportement ou propos constitutif d'une discrimination sexuelle. Soit de protéger les femmes au sein des organisations syndicales où elles sont déjà sous-représentées et où leur parole n'est que rarement écoutée. En ce qui concerne le projet du budget 2023, le Cartel a débuté les discussions au printemps et les AD extraordinaires se sont succédées à un rythme effréné cet automne avec notamment une grève le mercredi 12 octobre. Les négociations et la mobilisation ont permis d'arracher une indexation des salaires à 2,44%, l'annuité pour toutes les classes et 438 postes nécessaires à soulager les services publics et la population. 2022 est également l'année où Olivier Baud a passé le témoin. Le président du Cartel est descendu du bateau en douceur le 31 décembre pour une retraite bien méritée après avoir remis le gouvernail à une femme, Geneviève Preti des HUG à qui nous souhaitons de bien voguer sans trop de houle.

(ssa)

3.7. Fédération des enseignantes genevoises (FEG)

La Fédération des Enseignantes Genevoises s'est réunie six fois cette année et a organisé une matinée syndicale pour reposer le cadre de fonctionnement de la FEG. Depuis quelques années, l'école primaire et l'enseignement spécialisé ne sont pas au cœur des préoccupations de cette fédération et la SPG n'a été que très peu soutenue dans les dossiers qu'elle a portés. De plus, les représentantes des associations ayant passablement changé ces dernières années, il était nécessaire de redéfinir le rôle et les actions menées par la FEG. A l'issue de cette matinée, il a été décidé de prioriser l'année prochaine l'échange de pratiques afin de mieux connaître les réalités de chaque ordre d'enseignement et de construire les objets de travail communs comme par exemple la problématique des bâtiments scolaires et les difficultés de mise en œuvre de l'école inclusive. Il n'y aura plus de frais de secrétariat et les archives de la FEG seront stockées en l'état au sein de chaque association.

(ohr/fmi)

3.8. Association genevoise des directeurs et directrices de l'enseignement primaire (AGDEP)

Plusieurs rencontres n'ont pu avoir lieu, faute de trouver des moments qui conviennent aux deux associations. La SPG rencontrera l'AGDEP le 5 avril prochain.

(ohr)



4. PARTENAIRES EXTERNES

4.1. Institut universitaire de formation des enseignantes (IUFE)

4.1.1. Groupe de coordination et assemblée de l'IUFEI

La plupart des séances de l'Assemblée de l'IUFE ont été annulées. La SPG a été représentée, dans la majorité des réunions qui se sont tenues. Les thématiques abordées sont semblables à celles discutées dans le groupe de coordination et le conseil de l'IUFE. Le besoin grandissant d'enseignantes spécialisées et leur formation a été le thème principal des séances maintenues.

(ema)

4.1.2. Commission technique stages et emploi

Cette commission ne s'est pas réunie cette année. La commission Enseignements et stages—Primaire est mise en place désormais.

(cgn/tez)

4.1.3. Commission technique enseignement FEP

Faute de déléguée, la SPG n'a pas pu être représentée dans le cadre de cette commission.

4.1.4. Groupe maturité spécialisée (MSEP)

Faute de déléguée, la SPG n'a pas pu être représentée dans le cadre de cette commission.

4.1.5. Enseignement stage et emploi MESP

La commission se réunit environ cinq fois par année. Les participantes représentent la MESP, l'IUFE, la DGEO, les employeuses potentielles ainsi que les professionnelles. Il s'agit essentiellement d'établir un lien entre les différentes instances, de communiquer sur le calendrier, les admissions en formation initiale, l'organisation des stages et l'attribution des places. Il est également évoqué la conciliation entre études et engagement professionnel ainsi que les incidences sur les équipes, par exemple. De par les réflexions partagées, les échanges, il s'avère que l'accompagnement

des futures enseignantes spécialisées gagne en qualité. A la rentrée 2023, le nombre d'admissions étant en augmentation (budget accepté), l'organisation des stages se doit d'être repensée (des propositions prenant en compte tous les acteurs sont actuellement en cours d'évaluation).

(ffx)

4.2 Fonds d'entraide de l'enseignement primaire (FEPP)

En 2022, le comité du FEPP s'est réuni 10 fois afin d'examiner et traiter les demandes de prêts financiers selon la procédure habituelle. Les sollicitations viennent d'enseignantes du Primaire et de l'OMP, membres ou non de la SPG. Une journée de réflexion nous a permis de traiter différents dossiers. Actuellement, le comité se compose de 9 personnes, toutes très engagées et actives.

(nsi)

4.3 CPEG

L'Assemblée des déléguées a été renouvelée au printemps 2022. Une séance extraordinaire a été tenue le 17 novembre 2022 avec comme thème l'indexation des rentes, préoccupation prégnante. Selon la CPEG, l'incidence d'une adaptation des pensions n'est pas négligeable. Il a été expliqué qu'une indexation des rentes de 2% représenterait un complément mensuel de 59 CHF (712 CHF par an) pour une pension moyenne (2 967 CHF). Le coût immédiat pour financer l'augmentation des engagements de prévoyance des pensionnées s'élèverait à 280 millions de francs. La décision d'adapter viagerement les pensions de 2% aurait un impact négatif de 0,8 point sur le taux de couverture alors que le chemin de croissance prévoit un accroissement moyen de 0,6 point annuellement. On le voit, alors que les retraitées subissent l'inflation —et dans certains cas bien plus durement que les actives et actifs— ce n'est pas pour demain que les rentes seront indexées. C'est une iniquité car l'écart se creuse et nombre de retraitées qui ont des petites rentes se retrouvent en difficulté face à la vie chère.

(oba)

5. COMMISSIONS ET DÉLÉGUÉES

ORGANES DE LA SPG

Comité SPG 2022-2023

Francesca Marchesini (présidente),
Sonia Slama (vice-présidente),
Chloé Thabuis Leboucher (vice-présidente),
Loïc Vagneux (trésorier), Corneel Mertens,
Romain Iantorno, Céline Mazzon,
Olivier Hinderberger, Serena Baldini

Membres du bureau de l'AD

Tiffany Evequoz, Cécile Gillieron,
Carine Roberts

Déléguées AD SPG

Anzévi Camille, Babey Aurélie, Barazzone
Charlotte, Barblan Laurence, Bastos
Gomez Sophia, Baulet Marie-Léa,
Berecketeab Mesemere, Berner Christelle,
Berney Sarah, Besse Colomar Chantal,
Blaser Danielle, Bogensberger Christophe,
Bolay Mélanie, Bounemoura Leïla,
Brandenberger Conus Vânia, Breda Katja,
Bretton Caterina, Briol Christian, Burkhard
Prunier Annick, Cachelin Julie, Cesarina
Guida, Chablaix Katia, Chappot Carine,
Chautems Nathalie, Cochard Anouk,
Cominoli Chantal, Comte Baptiste,
Conterio Julien, Conterio Mélanie, Court
Géraldine, Cunado Nadia, De Chastonay
Marjorie, Dechevrens Catherine,
Degoumois Boesiger Nicole, Degoumois
Sandrine, Delez Emery Valérie, Del Vecchio
Naomi, Demierre Catherine,
Doenni-Schawwalder Bernadette, Dombre
Caroline, Droux Emilie, Duceau Clertant
Marie-Pierre, Duding Vincent, Dupuy
Vincent, Evequoz Tiffany, Febo Fabio,
Felix Bailat Sarah, Fernandez Anne-
Lillia, Fertani Anne, Figurek Vera, Follonier
Valérie, Forel Stéphane, Fraga Maria-Jésus,
Freidig Coralie, Gaggetta Pauline, Gardet
Schmitt Sarah, Garilli Sandrine, Gaud
Myriam, Gauthier-Pichette Sarah, Gérard
Romain, Giacomini Sabrina, Gilliéron
Cécile, Fauriel Sabine, Gonnet Carole,

Grand Laurence, Guex Gabrielle,
Guinchard Florian, Hänni Aline,
Henriques Guerreiro Claudia, Hinderberger
Kim, Holweger Audrey, Imhoof Faye, Isaac
Juliane, Iuliano Carole, Jaccard Catherine,
Jeandet Chritelle, Jeandet Pierre, Jeanneret
Céline, Jolti Magali, Kuci Aida, Laborde
Robert Valérie, Lambert Sébastien, Langer
Eveline, Ligabue Flavio, Llaca Roy, Loser
Gubser Roxane, Luisier Damien, Lüps
Stéphanie, Magnin Marpessa, Magnin
Marpessa, Majeur Marion, Marzoli
Claudia, Marzoli Flavia, Maso Myriam,
Mathez Carole, Mauron Aurélie, Mazzon
Céline, Melo-Tetaz Cynthia, Meris Aline,
Mittey Céline, Miville Caroline, Morisod
Chloé, Noël Valérie, Nogueira David,
Noirjean Valérie, Novoa Ligabue Aurea,
Ortelli Florence, P.Rogg Céline, Passaplan
Lucie, Peccoux Coraline, Pereira Antonio
Elodie, Pernot Véronique, Pessoa Catarina,
Pessoa Catarina, Pfiffner Sara, Pillonel
Karasyova Katarina, Porcelli Julien,
Quiblier-Villalba Jessica, Revuelta Céline,
Riedweg Aurélie, Rigotti Vanessa, Riondel
Nicole, Romer-Charles Claudine, Rossier
Alba, Sagiati Marina, Salamin Tania,
Salomon Agnès, Santos Angélique,
Sekkouri-Alaoui Karim, Sottas Marianne,
Sudan Emilie, Thévenoz Claire, Tinivella
Aeschimann Catherine, Tozzini Denise,
Urtasun Omar, Valentin Christine, Vallet
Manuelle, Vanossi Isabella, Vaucher Gabriel,
Vinuesa Robles Juan Francisco, Voeffray
Nathalie, Vuagnoux Angélique, Wicki
Audrey, Wihler Samuel, Wirz Charlotte

Suppléantes: Berney Sarah,
Boccard Caroline, Capponi Cécile,
Cosme Madeira Emilia, Lago Marta,
Mabut Véronique, Marin Saskia,
Meier Catherine, Michel Sylvie,
Renaud Christelle, Rossier Hadrien.

Membres SPG au 31.03.2023

1213 membres au 31.03.2023

COMMISSIONS INTERNES

MDAS arts visuels

Céline Mazzon, Naomi Del Vecchio,
Pauline Lavis, Florence Ortelli, Alba
Rossier, Marianne Sottas, Sarah Félix Bailat

MDAS éducation physique

Mélanie Bolay, Vincent Duding

MDAS éducation musique/rythmique

Cécile Polin Rogg, Emilie Bugnion,
Muriel Ernandes, Madeleine Messerli

Enseignement et éducation spécialisés

Anne Fernandez

Coordinateur·ices pédagogiques

Olivier Hinderberger

RENCONTRES AVEC LES FAÏTIÈRES ET LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Commission paritaire du statut (RStCE – B 5 10.04)

Olivier Hinderberger, Francesca Marchesini

Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)

Comité de la SPG

Bureau des associations

Olivier Hinderberger, Francesca Marchesini

Commission de la formation de l'enseignement primaire (COFOEP)

Nicole Degoumois Boesiger,
Stéphane Forel

Commission des moyens d'enseignement et des fournitures école (COMFE)

Valérie Noël, Florence Ortelli,
Adolfo Ponte, Marianne Sottas

Mathématiques, sciences de la nature et numérique (CEMSNN)

Annick Bürkhard Prunier

Commission culturelle

Catherine Tinivella-Aeschimann

Langues et cultures d'origine (LCO)

Chloé Thabuis Leboucher

DGOMP

Olivier Baud, Fabienne Faurax,
Anne Fernandez, Alexandre Schwartz,
Francesca Marchesini

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DE LA JEUNESSE ET DU SPORT (DIP)

Commission consultative de l'école inclusive et mise en œuvre du concept de la pédagogie spécialisée

Olivier Baud, Francesca Marchesini,
Chloé Thabuis Leboucher

Groupes d'accompagnement de l'école numérique

Olivier Hinderberger, Sonia Slama

EP21

Francesca Marchesini, Corneel Mertens

SYNDICAT DES ENSEIGNANTES DE SUISSE ROMANDE (SER)

Comité du SER (CoSER)

Francesca Marchesini
suppléante: Sonia Slama

AD du SER (16 déléguées)

Olivier Baud, Carine Guex, Rachel Bourquin Guidi, Olivier Hinderberger, Romain Iantorno, Francesca Marchesini, Céline Mazzon, Corneel Mertens, Florence Ortelli, Valérie Primatesta Gaud, Germain Thomas Rodriguez, Suzanne Schoeb, Sonia Slama, Catherine Tinivella Aeschimann, Chloé Morisod, Charlotte Wirz

Enseignement spécialisé

Serena Baldini

Comité Syndical Francophone de l'Education et de la Formation (CSFEF)

Francesca Marchesini

CARTEL INTERSYNDICAL

Bureau

Olivier Baud (président jusqu'au 31.12.2022),
Francesca Marchesini

Comité

Comité SPG

AD Cartel (11 déléguées)

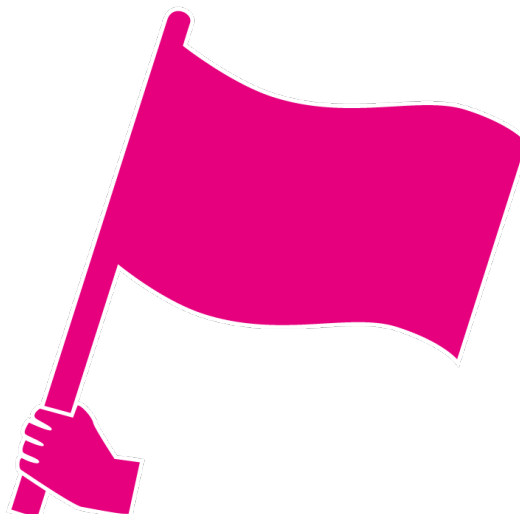
Olivier Hinderberger, Romain Iantorno, Francesca Marchesini, Céline Mazzon, Corneel Mertens, Florence Ortelli, Sonia Slama

FÉDÉRATION DES ENSEIGNANTES GENEVOISES (FEG)

Francesca Marchesini, Olivier Hinderberger

ASSOCIATION GENEVOISE DES DIRECTEURICES DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE (AGDEP)

Francesca Marchesini, Olivier Hinderberger



PARTENAIRES EXTERNES

Institut universitaire de formation des enseignantes (IUFE)

Groupe de coordination et assemblée

Romain Iantorno, Emilia Cosme Madeira

Commission technique stages et emploi

Tiffany Evequoz, Cécile Gillieron

Commission technique enseignement FEP

Annick Bürkhard Prunier

Enseignement stage et emploi MESP

Fabienne Faurax

Fonds d'entraide de l'enseignement primaire (FEPP)

Nicole Schlaeppli présidente, Isabelle
Maulini vice-présidente, Carine Guex
secrétaire, Germain Thomas Rodriguez
trésorier, Nicole Dupraz, Véronique Guillet,
Anne FÜRER, Valérie Primatesta Gaud,
Anne Sprüngli

CPEG (16 déléguées jusqu'en 2022)

Olivier Baud, Rachel Bourquin-Guidi,
Katja Alexandra Breda, Miguel Castro,
Véronique Chevrot, Sandrine
Degoumois-Gonzalez Hernan, Valérie
Delez Emery, Laurent Fivaz, Carole Garcia,
Frédéric Hiltbrand, François Lligona,
Malika Michel, Francesca Marchesini,
Valérie Primatesta Gaud, Alexandre
Schwartz, Anne Sprüngli, Yann Volpe

CPEG (2022-2025)

Sandrine Degoumois-Gonzalez Hernan,
Frédéric Hiltbrand, Faye Imhoof,
Francesca Marchesini, Véronique Pernot



*Nous vous prions de bien
vouloir nous excuser pour
les éventuelles erreurs ou
omissions qui, malgré nos
vérifications, subsisteraient
dans ces listes. Merci,*

le comité.

6. COMPTES

6.1. Compte de résultat

SPG - Syndicat	Compte de résultat	Le 27.04.2023
Compte de résultat		
01.04.2022 au 31.03.2023		
Compte/Groupe	Solde CHF Débit	Solde CHF Crédit
3 PRODUITS		521'337.80
36 COTISATIONS		485'931.70
360 Cotisations		485'931.70
3601 Cotisations		485'931.70
37 AUTRES PRODUITS		35'406.10
372 Autres Produits		35'406.10
3721 Famco & Cartel		29'370.00
3722 Amendes AGO		4'560.00
3725 Produits d'animations		
3726 Produits extraordinaires		70.00
3728 Allocations		1'406.10
5 CHARGES	531'539.17	
50 SALAIRES	531'539.17	
500 Salaires	272'638.35	
5000 Salaires Présidence	107'026.00	
5001 Salaires Secrétariat	67'987.25	
5002 OCAS	11'838.00	
5003 CPEG	17'311.75	
5004 Salaires Secrétariat - Communication	50'710.20	
5005 LAA	586.30	
5006 APG	1'941.00	
5007 Défraiements présidence - comité	12'333.35	
5008 Salaires ménages	2'904.50	
570 Frais de fonctionnement	52'825.96	
5710 Loyer	36'480.00	
5711 Electricité	384.95	
5712 Téléphone	2'760.90	
5713 Informatique	2'838.03	
5714 Travaux, entretien bureau	333.08	
5715 Frais de matériel	4'924.70	
5716 Frais d'envoi	2'587.90	
5717 Matériel de bureau	626.67	
5718 Frais divers	1'088.53	
5719 Assurances ménage & RC	801.20	
580 Activités syndicales	205'639.16	
5802 Cotis - SER - Cartel - FEG	153'046.95	
5803 Protection juridique	31'563.00	
5804 Fonds de lutte	2'251.01	
5805 AD+AGE+SER	2'580.40	
5806 AGO	3'510.49	
5807 Frais de présidence - comité	4'377.21	
5808 Autres frais	96.00	
5809 Frais de communication	2'394.35	
5810 Frais d'animations	4'664.75	
5811 Abonnements journaux	1'155.00	
590 Autres Charges	435.70	
5900 Frais bancaires, postaux	435.70	
Total CHF	531'539.17	521'337.80
Perte CHF		10'201.37
Infoniqa ONE Start (V-2022.04)		
Page 1 sur 1		

6.2. Bilan

SPG - Syndicat

Bilan

Le 27.04.2023

Bilan

au 31.03.2023

Compte/Groupe	Solde CHF Débit	Solde CHF Crédit
1 ACTIFS	354'008.20	
10 ACTIFS CIRCULANTS	347'201.46	
100 Liquidités	287'721.81	
1020 PostFinance (Compte Courant)	213'748.41	
1021 PostFinance (Fonds de Lutte)	73'973.40	
110 Creances	59'479.65	
1100 Débiteurs		
1105 Débiteurs Membres	42'724.15	
1108 Actifs Transitoires	16'755.50	
15 ACTIFS IMMOBILISES	6'806.74	
150 Matériel et mobilier	6'306.74	
1500 Matériel & Mobilier	6'306.74	
180 Parts sociales	500.00	
1850 2 Parts Sociales BCGE	500.00	
2 PASSIFS		364'209.57
20 DETTES A COURT TERME		149'740.71
200 Dettes		149'740.71
2000 Créanciers		18'948.00
2005 Créanciers Membres		5'340.35
2006 Passifs Transitoires		29'394.10
2007 Fonds juridique		95'318.16
2030 Acomptes des membres		740.10
2229 Compte transitoire salaire		
28 CAPITAUX PROPRES		214'468.86
280 Capital		214'468.86
2800 Capital / Fortune Nette		214'468.86
Total au 31.03.2023 CHF	354'008.20	364'209.57
Perte au 31.03.2023 CHF	10'201.37	

6.3. Budget 2023-2024

Budget 2023-2024		
		Solde CHF
3 PRODUITS	543 700,00	
360 Cotisations		485 000,00
3601 Cotisations		485 000,00
372 Autres Produits		58 700,00
3721 Famco & Cartel		53 600,00
3722 Amendes AGO		4 500,00
3725 Produits d'animations		600,00
3726 Produits extraordinaires		0,00
3727 Jetons de présence		0,00
5 CHARGES	571 750,00	
500 Salaires		302 700,00
5000 Salaires présidence (1)		108 300,00
5001 Salaires secrétariat - comptabilité		69 500,00
5002 OCAS		15 650,00
5003 CPEG		22 300,00
5004 Salaires secrétariat - communication		68 500,00
5005 LAA		1 300,00
5006 APG		2 550,00
5007 Défraiements présidence - comité		11 600,00
5008 Salaire ménage		3 000,00
570 Frais de fonctionnement		53 650,00
5710 Loyer		36 500,00
5711 Electricité		400,00
5712 Téléphone		2 900,00
5713 Informatique		3 500,00
5714 Travaux, entretien bureau		500,00
5715 Frais de matériel		5 000,00
5716 Frais d'envoi		2 500,00
5717 Matériel de bureau		750,00
5718 Frais divers		800,00
5719 Assurances ménage & RC		800,00
580 Activités syndicales		214 900,00
5801 Perte sur débiteurs		1 000,00
5802 Cotisations SER & Cartel & FEG		155 000,00
5803 Protection juridique (Protekta 1260 x 24)		33 000,00
5804 Fonds de lutte		2 500,00
5805 AD+AGE+SER		3 500,00
5806 AGO		5 000,00
5807 Frais de présidence - comité		6 000,00
5808 Autres frais		200,00
5809 Frais de communication		2 500,00
5810 Frais d'animations		5 000,00
5811 Abonnements journaux		1 200,00
590 Autres Charges		500,00
5900 Frais bancaires, postaux		500,00
Bénéfice / Perte		-28 050,00

1 - La SPG paye le 70,38% du salaire de la présidence

6.4. Rapport financier du fonds de lutte, au 31.03.2023

Fonds de lutte au 31 mars 2023

Postfinance (compte Fonds de Lutte)

01.04.2022	Solde d'ouverture	CHF	70'413.40
31.03.2023	1213 membres x 3 frs	CHF	3'639.00
31.03.2023	Frais postaux	CHF	-79.00
31.03.2023	Solde	CHF	<u>73'973.40</u>

Charges payées par postfinance (compte courant)

01.07.2022	Soutien campagne AVS21-CGAS	CHF	1'500.00
31.03.2023	Remboursements 30% grève 12.10.2022	CHF	<u>751.01</u>
		CHF	<u>2'251.01</u>

Genève, le 31.03.2023 / VG


Loïc Vagneux

6.5. Rapport financier du fonds juridique, au 31.03.2023

Fonds juridique au 31 mars 2023

Compte au passif du bilan

01.04.2023		CHF	96'818.16
12.05.2022	Frais d'avocat membre	CHF	<u>-1500.00</u>
31.03.2023	Solde	CHF	95'318.16

Genève, le 31.03.2023/ LV


Loïc Vagneux

Rapport des vérificatrices des comptes de la Société pédagogique genevoise

Exercice 2022/2023

Conformément au mandat reçu lors de l'assemblée générale ordinaire du 23.05.2022, nous soussignés, Anne Sprüngli et Myriam Lavalley-Guzman avons effectué le mardi 2 mai 2023 la vérification des comptes de la Société pédagogique genevoise.

Après avoir examiné le compte d'exploitation 2022/2023 et par pointage des pièces qui s'y rapportent, ainsi que le bilan au 31 mars 2023, nous pouvons certifier que ceux-ci sont tenus avec rigueur et précision.

Ainsi, nous attestons que les comptes de la Société pédagogique genevoise sont exacts.

Nous remercions Marie-Carmen Gastesi (secrétaire-comptable) et Loïc Vagneux, (trésorier) pour le travail effectué tout au long de l'année et nous demandons donc à l'assemblée, ici présente, de donner décharge au comité.

Les vérificatrices :



Anne Sprüngli



Myriam Lavalley-Guzman

Fait à Genève, le 2 mai 2023

GRÈVE FÉMINISTE 2023

14 FÉVRIER 2023
CONCILIATION VIE PRIVÉE/ VIE PROFESSIONNELLE
ET RESPECT DU TEMPS PARTIEL



#societepedagogique.ge

20h31

De retour à la maison, je commence
ma 2ème journée de travail!



GRÈVE FÉMINISTE 2023

14 FÉVRIER AU 14 MARS 2023
CONCILIATION VIE PRIVÉE/ VIE PROFESSIONNELLE
ET RESPECT DU TEMPS PARTIEL

ET VOUS?
COMMENT VOUS GÉREZ
LE TÉLÉTRAVAIL ET
LES ENFANTS?

#societepedagogique.ge

GRÈVE FÉMINISTE 2023

LES COUCHES CULOTTES
DE LA HONTE!



SOCIÉTÉ
PÉDAGOGIQUE
GENEVOISE

SPG

Typhaine D revient!



17.03.2023

• **SAVE THE DATE.** •

**agape &
spectacle pour adultes**

**10 CHF
pour les membres SPG**

**20 CHF
pour les non-membres**

Intéressé-e ?

Salle de l'Étincelle, à la Maison de Quartier
de la Jonction, Genève,
Attention, nombre limité de places (90 p.)

Plus d'informations sur le site de la SPG:
spg-syndicat.ch

7. LISTE DES ACRONYMES

AD	Assemblée des déléguées
ADE	Assemblée des déléguées de la CPEG
AGDEP	Association genevoise des directeurices de l'enseignement primaire
AGE	Assemblée générale extraordinaire
AGCEP	Association genevoise des cadres de l'enseignement primaire
AGEEP	Association genevoise des employées des écoles professionnelles
AGMEP	Association genevoise des maîtresses d'éducation physique
AGO	Assemblée générale ordinaire
AI	Assistante à l'intégration scolaire
APFEGM - HEM	Association des professeures de musique — Haute école de musique
APG	Assurance perte de gain
BASS	Bureau des associations
CCA	Centrale commune d'achat
CDIP	Conférence suisse des directeurices cantonales de l'instruction publique
CEMSNN	Commission de l'enseignement des mathématiques, des sciences de la nature et du numérique
CIIP	Conférence intercantonale des directeurices de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin
CIP	Conférence intercantonale de l'instruction publique
CLACC	Classe d'accueil
CLI	Classe intégrée
CO	Cycle d'orientation
CoFOEP	Commission formation école primaire
Com'Art	Commission Artistique
COMEFE	Commission des moyens d'enseignement, des fournitures scolaires et des équipements
COPIL	Comité de pilotage
CoSER	Comité du syndicat des enseignantes romandes
CP	Coordinateurice pédagogique
CPEG	Caisse prévoyance État de Genève
CSFEF	Comité Syndical Francophone de l'Education et de la Formation
Del CE-RH	Délégation conseil d'État RH
DESI	Direction d'établissement spécialisé et d'intégration
DGEO	Direction générale de l'enseignement obligatoire
DI-TSA	Déficiência intellectuelle — trouble du spectre autistique

DIP	Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
DIR-E	Direction d'établissement
ECDIP	Économat cantonal du DIP
ECPS	École de pédagogie spécialisée
ECSP	Enseignante chargée du soutien pédagogique
EEDP	Entretien d'évaluation et de développement personnel
EO	Enseignement obligatoire
EPP	Enseignante en période probatoire
ESI	Enseignement secondaire I
ESII	Enseignement secondaire II
ETP	Équivalent temps plein
FAMCO	Fédération des associations des maitresses du cycle d'orientation
FAPEO	Fédération des associations de parents d'élèves de l'école obligatoire
FAPSE	Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation
FEEP	Fond d'entraide de l'enseignement primaire
FEG	Fédération des enseignantes genevoises
FEP	Formation enseignantes primaires
FO18	Formation obligatoire jusqu'à 18 ans
FT	Formateurice de terrain
FU	Formateurice universitaire
GIAP	Groupe intercommunal pour l'animation parascolaire
GT	Groupe de travail
IUFE	Institut universitaire de formation des enseignantes
JES	Journée de l'enseignement spécialisé
LPAC:	Loi générale relative au personnel de l'administration cantonale, du pouvoir judiciaire et des établissements publics médicaux
LCO	Langue et culture d'origine
MDAS	Maitresse des disciplines artistiques et sportives
MER	Moyen d'enseignement romand
MESP	Master enseignement spécialisé
MSN26	Mathématiques et sciences de la nature (objectif 26 du PER: phénomènes naturels et technologies)
MSN27	Mathématiques et sciences de la nature (objectif 27 du PER: le corps humain)
MSPE	Maturité spécialisée pédagogie
OCSIN	Office cantonal des systèmes d'information et du numérique

OMP	Office médico-pédagogique
OPE	Office du personnel de l'État
PAT	Personnel administratif et technique
PE	Personnel enseignant
PEI	Projet éducatif personnalisé
PER	Plan d'étude romand
PER Ednum	PER éducation numérique
PES	Procédure d'évaluation standardisée
PFQ	Plan financier quadriennal
REP	Réseau d'enseignement prioritaire
RH	Ressources humaines
RP	Responsable pédagogique
RPAC	Règlement d'application de la loi générale relative au personnel de l'administration cantonale, du pouvoir judiciaire et des établissements publics médicaux
RCS	Regroupement de classes spécialisées
SCORE	Système compétence rémunération évaluation
SEE	Service évaluation et enseignement
SFCEO	Secteur de la formation continue de l'enseignement obligatoire
SEM	Service école médias
SG	Secrétariat général
SLEC	Soutien lecture
SOP	Service organisation et de la planification
SPES	Soutien pédagogique en enseignement spécialisé
SER	Syndicat des enseignantes romandes
SESAC	Service écoles et sport, art, citoyenneté
SIT	Syndicat Interprofessionnel de travailleuses
SMC	Service du médecin cantonal
SRED	Service de la recherche en éducation
SSE	Service du suivi de l'élève
SSEJ	Service de santé de l'enfance et de la jeunesse
SSP/Vpod	Syndicat des services publics
TECFA	Technologie de formation et apprentissage
TTC	Temps de travail en commun
UNION	Union du corps enseignantes secondaires genevoises







L'Enseignant^e genevois^e



A l'année prochaine!



Engagées ensemble pour une école genevoise de qualité!